



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Guido Walker, CVPO, Francesco Walter, CVPO, Frank Wenger, CSPO
Objet	L'abrutissement important occasionné par les cerfs empêche le rajeunissement de la forêt de Bitsch à Niederwald: il est urgent de prendre des mesures
Date	15.06.2018
Numéro	5.0345

Le service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) a affiné et ainsi amélioré sa méthode de comptage. Un hiver rigoureux a conduit les cerfs à se concentrer en basse altitude, ce qui a également permis d'effectuer un comptage extrêmement fiable. Dans la région d'Aletsch, 464 bêtes ont été comptées, dont 300 faisant partie de la population de la forêt d'Aletsch. Dans l'ensemble de l'unité de gestion du cerf 1 Rarogne oriental – Conches, 1487 bêtes ont été comptées.

Sur la base de ces résultats dans l'unité de gestion précitée, le SCPF a planifié un abattage d'au minimum 45 % de l'effectif de printemps. Raison pour laquelle 14 ouvertures de volets dans les districts francs cantonaux de la région ont été décidées. Dans le district franc fédéral de la forêt d'Aletsch, une ouverture de volet a également été prévue, afin de pouvoir intervenir de manière directe et ciblée sur la population de cerfs de la forêt d'Aletsch. Cette décision a été attaquée par Pro Natura. En raison de l'effet suspensif de ce recours, la chasse liée à cette ouverture de volet ne pourra pas être effectuée cette année. Pour planifier de futures ouvertures de volets dans le district franc fédéral (DFF) de la forêt d'Aletsch, il est ainsi nécessaire d'attendre la décision du Tribunal cantonal en la matière. Au cas où les objectifs de chasse ne seraient pas atteints, le quota d'abattage supplémentaire nécessaire devrait être atteint dans le cadre d'une chasse complémentaire. Pour la population de cerfs de la forêt d'Aletsch, il est prévu de diminuer les effectifs de moitié en l'espace de trois ans.

Les relevés d'abrutissement 2018 font suite aux relevés de l'année 2016 et permettront d'indiquer l'évolution en la matière. Les gardes-forestiers et les gardes-chasse effectuent ces relevés en commun.

Dans le cadre de la commission pour la forêt et le gibier Aletsch-Conches (Wald-Wild-Kommission Aletsch-Goms) d'autres mesures visant à améliorer la situation de la forêt ont été décidées. Le SCPF dirige les mesures permettant de constater et d'évaluer le comportement migratoire des cerfs. Ce projet est en phase de réalisation et les premières conclusions en vue de la planification de la chasse ont déjà pu en être tirées. Une deuxième mesure doit fournir une vue d'ensemble sur les différentes utilisations du territoire dans la région d'Altetsch et ainsi servir de base à la création de zones de préservation de la forêt et du gibier. La commission pour la forêt et le gibier doit poursuivre la mise en œuvre de ces mesures, pour permettre de résoudre la problématique du cerf de manière globale et durable.

Le 21 août 2018 a eu lieu avec les autorités fédérales compétentes et les services cantonaux responsables de la gestion des forêts et de la chasse une discussion concernant la forêt et le gibier basée sur l'aide à l'exécution dans le domaine de la forêt et du gibier publiée par l'office fédéral de l'environnement. Dans ce cadre ont été discutées de possibles mesures et des moyens disponibles pour leur mise en œuvre.

Il est proposé d'**accepter** le postulat.

Conséquences au niveau de l'administration :	charges supplémentaires liées à l'organisation de chasses complémentaires
Conséquences au niveau des finances:	aucune

Conséquences au niveau du personnel (EPT): aucune
Conséquences au niveau de la RPT: aucune

Lieu, date Sion, le 17 janvier 2019